

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 02 AVRIL 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le dix-sept mars deux mille vingt-cinq par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Yvette WITZ – liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL –

Messieurs Alain CUERONI – Philippe GASPARELLA – Alain MERTES – Bruno DOYON

Absents excusés : 7 Procurations : 6

Monsieur Yves MULLER

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Madame Elisabeth BONNABEL

Madame Andrée PICCININI a donné procuration à Madame Yvette WITZ

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI à Madame Patricia DOSSMANN

Madame Anna POLITO à Monsieur Alain MERTES

Madame Dahbia BOUDJEMA à Monsieur Alain CUERONI ;

Absents non excusés : 1

Madame Valérie BOULNOIS

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 02/2025

Objet : Approbation du compte de gestion du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2024

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget du C.C.A.S. transmis par la Direction Générale des Finances Publiques ;

Considérant la concordance des écritures de l'ordonnateur et du comptable ;

Le conseil d'administration constate que le compte de gestion, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Déclare que le compte de gestion du budget, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Approuve ledit compte de gestion ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Marange-Silvange, le 03 avril 2025

Yves MULLER



Président du C.C.A.S.

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 02 AVRIL 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le dix-sept mars deux mille vingt-cinq par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Yvette WITZ – liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL –

Messieurs Alain CUERONI – Philippe GASPARELLA – Alain MERTES - Bruno DOYON

Absents excusés : 7 Procurations : 6

Monsieur Yves MULLER

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Madame Elisabeth BONNABEL

Madame Andrée PICCININI a donné procuration à Madame Yvette WITZ

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI à Madame Patricia DOSSMANN

Madame Anna POLITO à Monsieur Alain MERTES

Madame Dahbia BOUDJEMA à Monsieur Alain CUERONI ;

Absents non excusés : 1

Madame Valérie BOULNOIS

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 03/2025

Objet : Approbation du compte administratif du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2024

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu la délibération n°02/2025 en date du 02 avril 2025 du C.C.A.S. de Marange-Silvange approuvant le compte de gestion du budget général du C.C.A.S. pour l'exercice 2024 transmis par le comptable ;

Considérant que le compte administratif doit être conforme au compte de gestion tenu par le comptable ;

Les mouvements et les résultats constatés au compte administratif pour l'exercice 2024 relatifs au budget général apparaissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	250 121.67 €
Recettes :	327 715,14 €

Résultat de clôture :	77 593,47 €
------------------------------	--------------------

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	70 585,09 €

Résultat de clôture :	70 585,09 €
------------------------------	--------------------

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

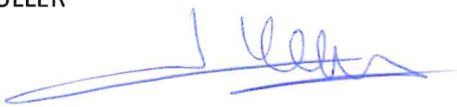
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2024 tel que présenté ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

La vice-présidente du C.C.A.S. s'est retirée au moment du vote.

Marange-Silvange, le 03 avril 2025

Yves MULLER




Président du C.C.A.S.

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 02 AVRIL 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le dix-sept mars deux mille vingt-cinq par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Yvette WITZ – liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL –

Messieurs Alain CUERONI – Philippe GASPARELLA – Alain MERTES - Bruno DOYON

Absents excusés : 7 Procurations : 6

Monsieur Yves MULLER

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Madame Elisabeth BONNABEL

Madame Andrée PICCININI a donné procuration à Madame Yvette WITZ

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI à Madame Patricia DOSSMANN

Madame Anna POLITO à Monsieur Alain MERTES

Madame Dahbia BOUDJEMA à Monsieur Alain CUERONI ;

Absents non excusés : 1

Madame Valérie BOULNOIS

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 04/2025

Objet : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu la délibération n°02/2025 en date du 02 avril 2025 du C.C.A.S. de Marange-Silvange approuvant le compte de gestion du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2023 transmis par le comptable ;

Vu la délibération n° 03/2025 en date du 02 avril 2025 adoptant le compte administratif du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2024 ;

Considérant la concordance des écritures de l'ordonnateur et du comptable ;

Il est rappelé au Conseil d'Administration les résultats de clôture approuvés dans sa précédente délibération, à savoir :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture : 77 593,47 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture : 70 585,09 €

Il est proposé d'affecter au Budget Primitif 2025 le résultat de fonctionnement comme suit :

				FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AFFECTATION	DU	RÉSULTAT	DE		
FONCTIONNEMENT					
Compte 002 excédent fonctionnement reporté				77 593,47 €	
Compte 001 excédent investissement reporté					70 585,09 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise d'affecter au Budget Primitif 2025 l'excédent de fonctionnement et d'investissement comme présentés ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 03 avril 2025

Yves MULLER



Président du C.C.A.S.

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	91 475,92	49 018,61	
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité		400,00	
60622	Fournitures non stockées - Carburants	1 200,00	0,00	
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	20 000,00	17 000,00	
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	1 500,00	200,00	
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	500,00	300,00	
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	300,00	150,00	
611	Contrats de prestations de services	36 225,92	0,00	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	1 000,00	1 000,00	
6168	Autres primes d'assurance	2 400,00	400,00	
6184	Versements à des organismes de formation	600,00	400,00	
62268	Autres honoraires, conseils..	150,00	50,00	
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	27 408,61	
6236	Catalogues et imprimés	500,00	200,00	
6261	Frais d'affranchissement	200,00	250,00	
6262	Frais de télécommunications	300,00	160,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	600,00	600,00	
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	500,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	153 000,00	110 000,00	
6218	Autre personnel extérieur	153 000,00	110 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	67 986,00	54 972,76	
65133	Secours d'urgence	7 000,00	5 000,00	
65134	Aides	55 230,00	46 000,00	
65138	Autres secours		0,00	
657381	Subventions de fonctionnement aux autres éta publics local	200,00	0,00	
657382	Subventions de fonctionnement aux organismes publics divi	3 556,00	2 972,76	
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit priv	2 000,00	1 000,00	
65888	Autres charges diverses de gestion courante		0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		312 461,92	213 991,37	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges spécifiques (c)		0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	
022	Dépenses imprévues (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		312 461,92	213 991,37	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 302,10	33 902,10	
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corpore	36 302,10	33 902,10	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		36 302,10	33 902,10	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		36 302,10	33 902,10	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		348 764,02	247 893,47	

+

RESTES A REALISER 2024	0,00
------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	247 893,47
---	------------

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000,00	4 000,00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social	50 000,00	4 000,00	
74	Dotations et participations	151 200,00	159 800,00	
74741	Participations communes membres du GFP	150 000,00	158 500,00	
747888	Autres	1 200,00	1 300,00	
75	Autres produits de gestion courante	6 500,00	6 500,00	
756	Libéralités reçues	6 500,00	6 500,00	
75888	Autres produits divers de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		207 700,00	170 300,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits spécifiques (c)	486,42	0,00	
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	486,42	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		208 186,42	170 300,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		208 186,42	170 300,00	

+

RESTES A REALISER 2024	0,00
------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	77 593,47
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	247 893,47
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		58 500,00	
2041412	Subv. com. GFP - Bâtiments et installations		58 500,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 000,00	0,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement		3 000,00	58 500,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
020	Dépenses imprévues		0,00	
Total des dépenses financières			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		3 000,00	58 500,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 000,00	58 500,00	

+

RESTES A REALISER 2024	0,00
------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 500,00
--	-----------

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		5 102,44	
10222	FCTVA		5 102,44	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
Total des recettes financières			5 102,44	
TOTAL RECETTES REELLES			5 102,44	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 302,10	33 902,10	
28041411	Amort. subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	3 000,00	600,00	
28041412	Amort. subv. com. GFP - Bâtiments et installations	15 999,66	15 999,66	
28158	Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	107,56	107,56	
28181	Amort. installations générales, agencements, aménagemen	941,42	941,42	
281828	Amort. autres matériels de transport	15 266,81	15 266,81	
281838	Amort. autre matériel informatique	390,72	390,72	
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	595,93	595,93	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		36 302,10	33 902,10	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		36 302,10	33 902,10	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		36 302,10	39 004,54	

+

RESTES A REALISER 2024	0,00
------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	70 585,09
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	109 589,63
--	------------

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 02 AVRIL 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le dix-sept mars deux mille vingt-cinq par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Yvette WITZ – Iliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL –

Messieurs Alain CUERONI – Philippe GASPARELLA – Alain MERTES – Bruno DOYON

Absents excusés : 7 Procurations : 6

Monsieur Yves MULLER

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Madame Elisabeth BONNABEL

Madame Andrée PICCININI a donné procuration à Madame Yvette WITZ

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI à Madame Patricia DOSSMANN

Madame Anna POLITO à Monsieur Alain MERTES

Madame Dahbia BOUDJEMA à Monsieur Alain CUERONI ;

Absents non excusés : 1

Madame Valérie BOULNOIS

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 06/2025

Objet : Attribution Coup de Pousse – Enfants nés en 2011

Vu la délibération du 30 mars 2015 relative à la mise en place de l'opération « Coup de Pousse » pour les jeunes de 14 à 19 ans dans l'année civile, résidant dans la commune ;

Vu la délibération n°29/2022 en date du 14 décembre 2022 mettant à jour les règles d'attribution du fonds lié au dispositif « Coup de Pousse » ;

Vu la délibération n° 05/2025 du 02 avril 2025 relative à l'approbation du Budget Primitif du C.C.A.S. pour l'exercice 2025 ;

Considérant qu'en 2025, les jeunes de la commune nés en 2011, résidant dans la commune, sont au nombre de 107 ;

Il est rappelé au Conseil d'Administration que ce dispositif permet l'attribution d'un soutien financier annuel de 100 € à chacun de ces jeunes pendant 6 ans soit de 2025 à 2030.

Le soutien financier sera ainsi d'un montant maximal de 600 € par jeune au terme des 6 ans, soit :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	600 €

Le montant total de l'opération « Coup de Pousse » pour les jeunes de la commune nés en 2011 est fixé à 64 200 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de reconduire l'opération « Coup de Pousse » pour les jeunes de la commune nés en 2011 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 03 avril 2025

Yves MULLER




Président du C.C.A.S.

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 02 AVRIL 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le dix-sept mars deux mille vingt-cinq par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Yvette WITZ – liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL –

Messieurs Alain CUERONI – Philippe GASPARELLA – Alain MERTES - Bruno DOYON

Absents excusés : 7 Procurations : 6

Monsieur Yves MULLER

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Madame Elisabeth BONNABEL

Madame Andrée PICCININI a donné procuration à Madame Yvette WITZ

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI à Madame Patricia DOSSMANN

Madame Anna POLITO à Monsieur Alain MERTES

Madame Dahbia BOUDJEMA à Monsieur Alain CUERONI ;

Absents non excusés : 1

Madame Valérie BOULNOIS

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 07/2025

Objet : Coup de Pousse – Autorisation d'engagement pour les jeunes nés en 2011

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2311-3 ;

Vu la délibération du 30 mars 2015 relative à la mise en place de l'opération « Coup de Pousse » pour les jeunes de 14 à 19 ans dans l'année civile et résidant dans la commune et son règlement ;

Vu la délibération n° 05/2025 du 02 avril 2025 relative à l'approbation du Budget Primitif du C.C.A.S.
pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 06/2025 du 02 avril 2025 relative à l'attribution du « Coup de Pousse » aux jeunes
de la commune nés en 2011 ;

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire et que pour engager des dépenses qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année ; que la procédure des autorisations d'engagement et des crédits de paiement est donc une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire et permet une meilleure visibilité financière des engagements financiers à moyen terme et que cette faculté est réservée aux dépenses résultant de conventions, de délibérations ou des décisions, au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une participation à un tiers.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'une opération et demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Il est proposé dans ce cadre d'ouvrir pour 2025 l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) pour l'attribution du « Coup de Pousse » aux jeunes de la commune nés en 2011, selon :

N° AE	Libellé	Montant AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
2025-01	<i>Opération « Coup de Pousse » Pour les jeunes nés en 2011</i>	10 700 €	10 700 €	10 700 €	10 700 €	10 700 €	10 700 €	10 700 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve l'ouverture de l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) sus mentionnés ;
- autorise Monsieur le Président du CCAS, ou son représentant, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2025 sus indiqués ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 03 avril 2025

Yves MULLER



Président du C.C.A.S.

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 02 AVRIL 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le dix-sept mars deux mille vingt-cinq par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Yvette WITZ – liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL –

Messieurs Alain CUERONI – Philippe GASPARELLA – Alain MERTES - Bruno DOYON

Absents excusés : 7 Procurations : 6

Monsieur Yves MULLER

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Madame Elisabeth BONNABEL

Madame Andrée PICCININI a donné procuration à Madame Yvette WITZ

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI à Madame Patricia DOSSMANN

Madame Anna POLITO à Monsieur Alain MERTES

Madame Dahbia BOUDJEMA à Monsieur Alain CUERONI ;

Absents non excusés : 1

Madame Valérie BOULNOIS

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 08/2025

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Moselle (U.D.C.C.A.S.) au titre de l'année 2025.

Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, informe les membres du Conseil d'Administration, de la nécessité de procéder au renouvellement de l'adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Moselle (U.D.C.C.A.S.) au titre de l'année 2025.

Elle précise que le montant de la cotisation s'élève à 0.01 € par habitant, soit pour la commune de Marange-Silvange :

♦ 0.01 € x 6573 habitants soit 65.73€ € (éléments Insee de décembre 2022, pour la population en vigueur au 01/01/2025)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à l'U.D.C.C.A.S. de la Moselle 8 rue des écoles 57155 MARLY pour l'année 2025.
- Accepte de procéder au règlement d'un montant de 65.73€.
- Autorise madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S., à signer le mandat de paiement correspondant à la facture produite par l'U.D.C.C.A.S.

Marange-Silvange, le 03 avril 2025

Yves MULLER



Président du C.C.A.S.

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 02 AVRIL 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le dix-sept mars deux mille vingt-cinq par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Yvette WITZ – liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL –

Messieurs Alain CUERONI – Philippe GASPARELLA – Alain MERTES - Bruno DOYON

Absents excusés : 7 Procurations : 6

Monsieur Yves MULLER

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Madame Elisabeth BONNABEL

Madame Andrée PICCININI a donné procuration à Madame Yvette WITZ

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI à Madame Patricia DOSSMANN

Madame Anna POLITO à Monsieur Alain MERTES

Madame Dahbia BOUDJEMA à Monsieur Alain CUERONI ;

Absents non excusés : 1

Madame Valérie BOULNOIS

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 09/2025

Objet : subvention au profit de la Ligue contre le cancer – Octobre rose 2024.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la convention de partenariat du 24 juillet 2024 avec la Ligue contre le Cancer dans le cadre des manifestations Octobre Rose sur la commune,

Le CCAS s'est mobilisé dans l'action Octobre Rose avec le partenariat de plusieurs associations, bénévoles, membres du Conseil Municipal Jeunes et de nombreuses entreprises (vente « d'objets

roses», dons de lots de tombola, vente de billets de tombola).

Le dimanche 13 octobre 2024, une journée entière, ponctuée d'un parcours de marche avec animations, l'organisation d'un barbecue, la présence de stands dédiés au bien-être et la vente d'objets roses, a été organisée sur le territoire de la ville de Marange-Silvange.

Les résultats budgétaires de l'action Octobre rose 2024 s'élèvent à 2 972.76€.

Considérant le bilan financier et le résultat de l'action octobre Rose,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 2 972.76€ à la Ligue contre le cancer
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 03 avril 2025

Yves MULLER




Président du C.C.A.S.

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 02 AVRIL 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le dix-sept mars deux mille vingt-cinq par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Yvette WITZ – liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL –

Messieurs Alain CUERONI – Philippe GASPARELLA – Alain MERTES - Bruno DOYON

Absents excusés : 7 Procurations : 6

Monsieur Yves MULLER

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Madame Elisabeth BONNABEL

Madame Andrée PICCININI a donné procuration à Madame Yvette WITZ

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI à Madame Patricia DOSSMANN

Madame Anna POLITO à Monsieur Alain MERTES

Madame Dahbia BOUDJEMA à Monsieur Alain CUERONI ;

Absents non excusés : 1

Madame Valérie BOULNOIS

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 10/2025

Objet : Aide individuelle sur facture.

Une jeune femme de 24 ans, résidant dans la commune depuis 2021, sollicite une participation financière du C.C.A.S. dans le cadre d'un stage universitaire.

La jeune femme est diplômée de la Sorbonne et a effectué un stage à l'O.N.U. Femmes France cette dernière année d'étude. Elle a l'opportunité d'effectuer un stage à l'O.N.U. New-York, non rémunéré, du 02 mai au 20 septembre 2025. Elle s'est mobilisée pour obtenir un billet d'avion aller/retour pour la somme de 752.37€.

La jeune femme réside chez ses parents. La situation globale de la famille est précaire.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Compte tenu de l'approche globale de la famille et des ressources précaires,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de verser la somme de 150.00€ sur le compte bancaire de la jeune femme au titre d'une participation aux frais de transport pour se rendre sur le lieu de stage,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 03 avril 2025

Yves MULLER



Président du C.C.A.S.

PO Virginie Faravica